\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Secretary Kristi Noem
Department of Homeland Security
300 7th St, SW
Washington, DC 20024
USA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame la Secrétaire,

**Je vous écris au sujet de la tendance consistant à prendre des étudiant·e·s étrangers pour cible, par le biais d’actes de répression, de placements en détention et d’expulsions potentielles, que ce soit pour leurs activités de protestation, de soutien aux droits des Palestinien·ne·s et de lutte contre les crimes de guerre et le génocide en cours dans la bande de Gaza occupée, ou en raison de leurs origines.**

L’ensemble des étudiant·e·s, des enseignant·e·s et du personnel universitaire ont droit à la liberté d’expression, à la liberté de réunion pacifique, à une procédure régulière et à l’absence de discrimination. Cependant, après l’arrestation de Mahmoud Khalil le 8 mars et la révocation de son statut de résident, le gouvernement des États-Unis a annulé les visas d’étudiant de sept personnes identifiées, et s’efforce actuellement de faire annuler le statut de résident d’au moins deux autres étudiants qui ont protesté ou se sont exprimés au sujet du conflit dans la bande de Gaza occupée, en invoquant une disposition obscure et rarement utilisée de la législation relative à l’immigration. Il est établi que le visa d’au moins 1’300 autres étudiant·e·s a été révoqué. Nombre d’entre eux n’ont toutefois jamais été informés de l’annulation de leur visa et n’ont participé à aucune manifestation ni ne se sont exprimés sur le campus. Il est possible que certains étudiant·e·s aient été pris pour cible parce qu’ils avaient commis des infractions mineures, par exemple au Code de la route. Selon une action en justice déposée au nom de plusieurs étudiants, nombre d’entre eux ont été pris pour cible en raison de leur pays d’origine, en particulier s’ils sont de culture africaine, arabe, moyen-orientale, musulmane ou asiatique.

Ces tactiques répressives et la révocation sommaire du statut d’immigrant des personnes, que ce soit en raison de leur discours et de leurs activités de protestation ou de leur pays d’origine, témoignent d’un manque de respect total pour leurs droits fondamentaux à la liberté d’expression, à la liberté de réunion pacifique, à une procédure régulière et à l’absence de discrimination.

**Je vous demande instamment de rétablir les visas et le statut de résident de ces étudiant·e·s et visiteurs, de libérer tous les étudiant·e·s se trouvant en détention, de vous abstenir d’expulser une seule de ces personnes, et de cesser de prendre pour cible des étudiant·e·s en raison de leur situation au regard de l’immigration et parce qu’ils exercent leurs droits humains.**

Je vous prie d’agréer, Madame la Secrétaire, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case postale 134, 3001 Berne

Fax: 031 357 73 20 / E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov / Twitter/X: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern